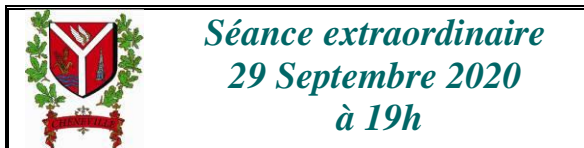


# MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 29 septembre 2020, à 19h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénerville, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay en présence des conseillers suivants: madame Nicole Proulx Viens, monsieur Maxime Proulx Cadieux, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absence motivée : monsieur Gaétan Labelle

La directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

## **L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Nomination d'un représentant sur le CCU**
- 4. Parole au public (annulée : séance à huis clos)**
- 5. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

### **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant aucune personne puisque la séance se déroule à huis clos selon l'arrêté ministériel 2020-04 du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis.

### **2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2020-09-190

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

**QUE,**

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la secrétaire-trésorière par intérim dans l'avis de convocation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3- NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUR LE CCU**

2020-09-191

**Nomination d'un représentant sur le CCU**

**ATTENDU QUE** madame Nicole Proulx Viens, conseillère, représentait le conseil sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité, mais elle a fait part de son désir d'être remplacée;

**ATTENDU QUE** selon le règlement 2016-064, un membre du conseil doit être nommé afin de siéger sur le Comité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Normand Bois  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville nomme monsieur Maxime Proulx  
Cadieux comme représentant sur le CCU.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4- PAROLE AU PUBLIC**

La période de questions est annulée puisque la séance se déroule à huis clos  
(arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis).

**5- LEVÉE DE LA SÉANCE**

2020-09-192

**Levée de la séance**

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens  
et résolu

**QUE,**

La présente séance soit et est levée à 19h03.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Gilles Tremblay, Maire

\_\_\_\_\_  
Krystelle Dagenais, Directrice générale par  
intérim et secrétaire-trésorière par intérim

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que  
la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les  
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.